



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100648

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 14/10/2024 13H51 C:001860 I:40843

V/Email reçu le Lundi 14/10/2024 a 13H51

REGIE FAVRE DE FOS S.A

26, AVENUE RENE CASSIN
69009 LYON

IMMEUBLE : ORO PAVILLO
26 RUE DE LA CHAUX
69450 ST CYR AU MONT D'OR

Vaulx en Velin, le 16 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N°26 CHAUX- CODE PORTAIL DU BATIMENT:A3202B
RECUPERER LES ACCES A L'AGENCE
JE VOUS TRANSMETS CI-DESSOUS LES COORDONNEES DU CONSEIL SYNDICAL :
- MONSIEUR MEUNIER : 07.85866793
- MADAME QUINT : 06.83396448
- MADAME TERREAUX : 06.08373807
- MONSIEUR TULUMELLO : 06.25042301
VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LES COORDONNÉES DE L'ASCENSORISTE :
- NICOLAS.MERLE@TKELEVATOR.COM
- 06.86.42.91.11

MOTIF : INTERVENIR POUR UN POMPAGE DES SOUS-SOLS AVEC FOSSE ASCENSEURS DANS
BATIMENTS A ET B

Donneur d'ordre : M. M. CHAVANON

NATURE DE L'INTERVENTION

Pompage, aspiration, assèchement d'eau par camion équipé Haute Pression/ou
avec pompes a vide - 10M3/H - 22M3/H - aspirateur industriel a eau.

LE 14/10 A 15H00 :
RECUPERATION DES CLES EN AGENCE - SANS SUCCES (AGENCE EXCEPTIONNELLEMENT
FERMEE CE JOUR)

LE 15/10 A 07H45 :
ARRIVEE SUR PLACE - REPERAGE DES LIEUX
PASSAGE DE RACLETTE
ATTENTE ET ARRIVEE DU TECHNICIEN ASCENSEUR
POMPAGE DE DEUX FOSSES ASCENSEUR (ENVIRO 1,5M3)
NETTOYAGE DES LIEUX ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 15/10/24 a 11H59 M. M. CHAVANON



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100648

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	3	29,12	29,12
1,00	Forfait Récupération/Remise Clés	3		Pour mémoire
4,25	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 15/10	3	165,81	704,69
TOTAL H.T.				733,81
T.V.A. a 10,00%				73,38
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>807,19</u>

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.